



Rapport de durabilité 2023-2024



Rapport de durabilité 2023-2024

3 Introduction

4 À propos des tpg

Des valeurs durables
Chiffres clés 2024



6 Gouvernance

Organisation
Cadre et stratégie d'entreprise
Labels et certifications
Timeline
Protection des données



12 Mobilité durable

Ancrage et développement territorial
Innovation
Électrification de la flotte
Financement durable
Mobilités inclusives



18 Transition écologique

Bâtiments et équipements
Rénovation du parc bâti
Gestion des déchets
Plan de mobilité
Numérique responsable



25 Partenaires responsables

Entités publiques
Collaborateurs et collaboratrices
Clientèle
Achats responsables

Introduction

C'est une première pour notre entreprise: ce rapport de durabilité représente une étape clé de notre engagement en faveur d'un avenir plus responsable. À ce titre, il constitue une source de satisfaction, voire de fierté, pour nos collaborateurs et nos collaboratrices.

Les transports en commun sont par nature une solution durable, car ils limitent les impacts environnementaux. Mais nous allons plus loin: ce premier rapport de durabilité détaille les engagements pris et les efforts déployés ces dernières années pour réduire notre empreinte carbone dans tous nos domaines d'activités.

Parmi les réalisations notables, Denis Berdoz, directeur général des tpg durant dix ans (2015-2024), dont les deux années couvertes par le présent rapport, relève que «l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des trois sites des tpg (toitures des bâtiments du Bachet-de-Pesay, d'En Chardon et de la Jonction) illustre parfaitement l'engagement des tpg en faveur du développement durable.». En effet, l'énergie produite sur ces sites est soit autoconsommée sur place, soit réinjectée directement dans notre réseau. Ainsi, certains de nos tramways bénéficient d'une électricité générée par une centrale photovoltaïque installée sur notre dépôt de la Jonction, en plein cœur de Genève. L'image est parlante.

Alors que la digitalisation de nos services et de nos activités se poursuit, le numérique responsable représente une autre manière de contribuer à la transition en cours. Signataires de la charte «Numérique responsable», nous travaillons sur de nouvelles pistes pour accroître notre impact positif dans ce domaine.

Et nous restons plus que jamais pleinement engagé-es. Nos actions vont continuer ces prochaines années à s'inscrire en cohérence avec les axes stratégiques définis par l'État de Genève. La mobilité durable figure logiquement parmi nos principales priorités. Ainsi, nous entendons mener à bien l'électrification complète de nos bus, inscrite dans le Plan climat cantonal 2030. Nous visons une flotte composée à 100 % de véhicules propres, alimentés par une énergie 100 % renouvelable, d'ici à 2030. « Cette évolution réduira les émissions de CO₂, améliorera la qualité de l'air et diminuera les nuisances sonores, autant d'effets bénéfiques pour la santé de la population de l'agglomération genevoise. » souligne Denis Berdoz à propos de ce changement de paradigme.

Les bâtiments représentent un autre axe important d'intervention pour notre entreprise. Après la rénovation du bâtiment administratif de la Jonction en 2023 (toiture, fenêtres, enveloppe thermique), nous œuvrons à la modernisation complète de notre site du Bachet-de-Pesay, incluant les espaces administratifs, les ateliers et les dépôts. Nous visons à terme un standard de très haute performance énergétique dans le cadre de cette rénovation.

Au-delà de ces projets à venir, nous vous invitons dès à présent à prendre connaissance de ce premier rapport de durabilité et à découvrir nos nombreux engagements. Tout le personnel des tpg est pleinement mobilisé en faveur d'une transition visant à garantir un avenir durable aux générations futures.

Bonne lecture !

À propos des tpg

Acteurs clés de la mobilité au sein de l'agglomération genevoise, les tpg contribuent à la gestion des déplacements sur le territoire en proposant une offre de transport de qualité. Pour ce faire, les tpg entretiennent et exploitent leur réseau afin d'assurer un transport efficient, sûr et durable. De plus, ils développent des solutions innovantes pour répondre aux besoins actuels et futurs de la clientèle ainsi qu'aux enjeux environnementaux et sociaux propres à leur mission.

Établissement public autonome (EPA), les tpg agissent dans le cadre d'un contrat de prestations établi avec l'État de Genève. Ils bénéficient dans ce cadre d'une gestion indépendante, tout en étant liés aux politiques publiques de mobilité du Canton et de la Confédération.

Les tpg sont animés par la conviction qu'une mobilité durable est un atout majeur pour le développement de leur région et le bien-être de la communauté, car leur activité favorise la création de valeur, renforce la qualité de vie et contribue à la construction d'une agglomération plus respectueuse de l'environnement et plus connectée tout en permettant de réduire la dépendance à la voiture individuelle.



Des valeurs durables

- **Orientation clientèle**
Chaque partie prenante est considérée comme un-e client-e unique. Vouloir satisfaire ses attentes, ou encore anticiper ses besoins, fait partie de nos préoccupations premières.
- **Efficienc**
Nous nous engageons pour une gestion saine des contributions publiques. À ce titre, nous entretenons une culture de la performance, optimisons nos processus et cherchons constamment à améliorer notre fonctionnement.
- **Innovation**
L'innovation est au cœur de nos engagements. Nous cherchons de nouvelles solutions technologiques et favorisons les initiatives en faveur d'une évolution de notre entreprise et de la mobilité du Grand Genève.
- **Sens des responsabilités**
Dans le respect le plus strict du cadre légal et réglementaire, nous veillons à la juste application des règles de sécurité et de bonne conduite. Nous contribuons activement à la réalisation des objectifs stratégiques assignés et mettons en œuvre les activités qui en découlent.
- **Développement durable**
La durabilité est au cœur de nos actions. Grâce à l'intégration des valeurs environnementales, sociales et économiques dans nos réflexions stratégiques et nos activités opérationnelles, nous visons l'excellence.

Chiffres clés 2024

475

véhicules, dont



125

trams



104

trolleybus



246

bus

2'468

collaborateurs
et collaboratrices,
dont



1'516

conducteurs
et conductrices



607'000

montées en moyenne/jour



79

lignes

(y compris les scolaires)



863

arrêts



33'598'000

km parcourus



3

centres de
maintenance



156'549

de produits du transport
(en milliers de CHF)



100+

points
de vente

Gouvernance

Établissement de droit public, les tpg sont régis par la Loi sur les Transports publics genevois H 1 55 (LTPG) et la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP). Ces textes précisent, entre autres, la composition du conseil d'administration, le mode de nomination de ses membres, ses attributions ainsi que le mode de gestion de l'entreprise. Dans le cadre de leur mission, les tpg ont chargé l'unité Management d'entreprise d'assurer la gouvernance en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) afin d'intégrer de manière transversale les enjeux liés à la durabilité au sein de l'organisation.



Organisation

Le conseil d'administration établit la vision stratégique de l'entreprise, élabore et négocie le contrat de prestations avec l'État, nomme les directeurs et directrices, valide les orientations budgétaires et accompagne les relations entre partenaires sociaux. Son président ou sa présidente représente l'entreprise auprès des institutions politiques. Le conseil est composé de seize représentant-es du monde politique, de trois délégué-es du personnel et d'un-e représentant-e du Conseil d'État ayant une voix consultative.

La direction générale met en œuvre la vision stratégique du conseil d'administration et s'assure du respect des exigences du contrat de prestations qui lie l'institution à l'État. Elle dispose pour ce faire d'une certaine latitude au regard des défis, des possibilités et des opportunités en lien avec chaque domaine d'activités.

Les directions des domaines d'activités accompagnent la direction générale dans sa mission. Dans son périmètre d'expertise, chaque directeur-trice de domaine est chargé d'élaborer et de faire appliquer au quotidien les processus qui permettent l'atteinte des objectifs du contrat de prestations, le respect des engagements de l'entreprise et le maintien de la qualité de l'offre.

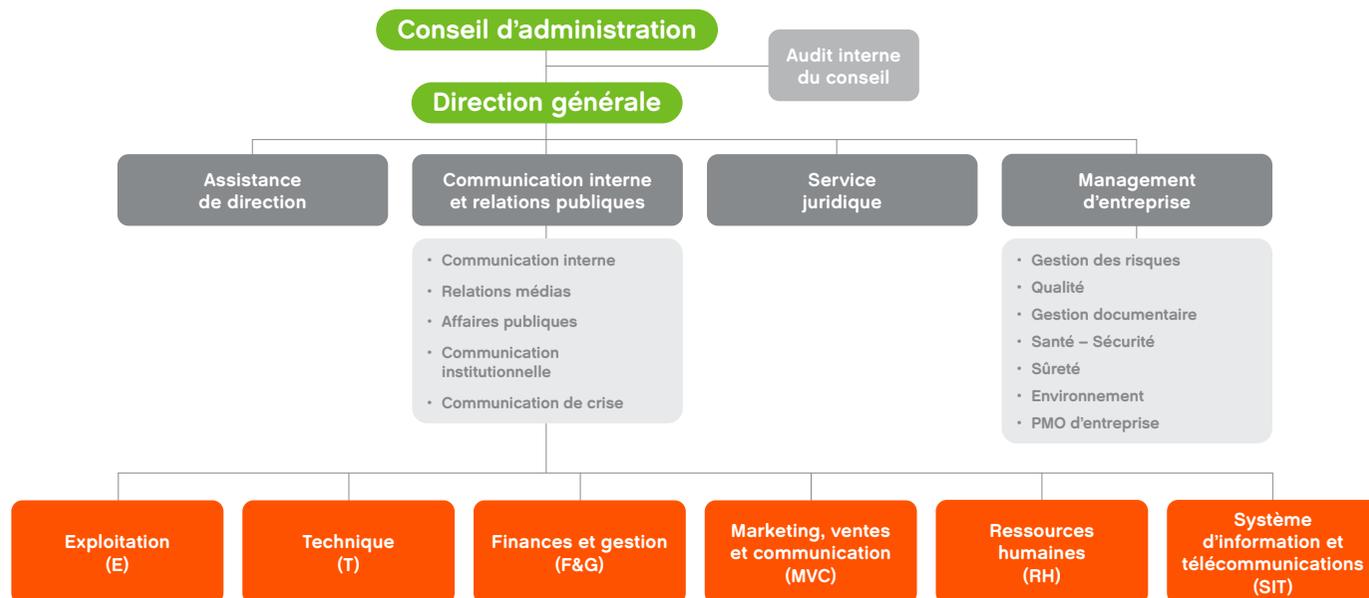
La gouvernance RSE est assurée par l'unité Management d'entreprise, laquelle est directement rattachée à la direction générale. La personne en charge du Management d'entreprise a pour responsabilité de porter la thématique de durabilité auprès de tous les domaines d'activités, de développer et de déployer des mesures en lien avec cette thématique et de suivre la politique environnementale des tpg. Son unité s'appuie pour ce faire sur un système de management intégré – certifié ISO 9001 et 14001 – qui inclut la qualité, l'environnement,

la santé et la sécurité. Les enjeux de durabilité sont pris en compte par ce système. Ils sont évalués sur une base trimestrielle à l'aide d'indicateurs clés et soumis au collège de direction. L'unité assure également la gestion des risques, un élément clé de la gestion stratégique, opérationnelle et durable de notre activité.

Gestion des risques

Dès 2016, l'entreprise a formalisé une politique de gestion des risques privilégiant une approche transverse afin de susciter l'adhésion à tous les niveaux de l'organisation. Elle a également mis en place un système de management intégré permettant de disposer d'une vue d'ensemble de l'exposition aux risques majeurs, de suivre les dispositifs d'identification et de réduction des risques, et enfin de développer une conscience élevée des risques auprès des collaborateurs et collaboratrices.

Une revue des outils de pilotage est effectuée sur une base régulière et de manière transversale auprès des différents domaines d'activités. Soulignons ici que l'entreprise travaille actuellement à la mise en place d'une gestion des risques pour répondre plus spécifiquement aux enjeux de durabilité ainsi qu'aux exigences de l'Ordonnance climatique à laquelle sont soumises les obligations vertes (Green Bond) émises par les tpg. Dans ce cadre, l'entreprise évalue déjà l'entier de ses risques par rapport à des critères environnementaux.



Cadre et stratégie d'entreprise

Contrat de prestations

La mission des tpg est décrite dans un contrat de prestations conclu avec l'État de Genève. Établi pour une période de cinq ans, ce document fixe notamment les objectifs en matière d'offre de transport à réaliser par les tpg, leur calendrier de mise en œuvre et le budget à disposition. Il porte également sur des thèmes plus larges en lien avec la responsabilité sociale d'entreprise comme l'énergie, la santé et la sécurité au travail, l'emploi ou encore les pratiques d'achats responsables.

Depuis 2019, une annexe dédiée spécifiquement au développement durable a été ajoutée au contrat de prestations. Elle précise les objectifs à atteindre et les indicateurs à transmettre annuellement à la Plateforme du développement durable cantonal afin de vérifier la progression de l'entreprise dans ce domaine. Pour succéder au contrat 2020-2024, un nouveau contrat de prestations pour la période 2025-2029 a été validé par le Conseil d'État puis le Grand Conseil en 2024.

Plans cantonaux

En dehors du contrat de prestations qui encadre la mission de l'entreprise, les tpg mettent en œuvre les orientations données par les différents plans cantonaux qui touchent à son activité. Parmi ceux-ci, citons: la Stratégie multimodale pour Genève « Mobilité 2030 », le Plan directeur de l'énergie ou encore le Plan climat cantonal. Les principaux objectifs qui en découlent, et qui touchent directement l'activité des tpg, sont traités dans les chapitres du rapport dédiés à leur périmètre particulier.

Stratégie d'entreprise

Pour répondre aux prévisions de croissance de l'agglomération genevoise, aux évolutions technologiques ainsi qu'à l'intérêt toujours plus affirmé pour une consommation soucieuse de l'impact environnemental et social, les tpg ont développé plusieurs orientations stratégiques directement intégrées au contrat de prestations 2025-2029. Ces orientations s'articulent autour de trois grands axes et prennent également en compte des aspects liés à la durabilité.



Axe 1

Développer l'expérience client-e

L'entreprise vise à faciliter les échanges entre les personnes ayant des intérêts communs en matière de mobilité. Dans ce cadre, la création de plateformes dédiées devrait permettre, à terme, aux communautés de se rencontrer, d'échanger sur les solutions de mobilité optimales et de devenir de véritables décideurs de la mobilité dont elles ont besoin.

Axe 2

Adopter une approche intégrative des systèmes de mobilité

L'objectif est de développer un réseau d'alliances avec des partenaires partageant les mêmes valeurs que l'entreprise. Cela permettra de proposer des solutions de voyage « sur mesure » et de développer une offre dite de Mobility-as-a-Service (MaaS). À terme, l'entreprise ambitionne, dans ce cadre, d'offrir une solution de mobilité intégrée, incluant vélos en libre-service, parking, transports publics, entre autres, comme véritable alternative à l'usage de la voiture.

Axe 3

Contribuer au développement régional

Les tpg s'engagent à diminuer leur empreinte carbone pour tendre à la cible cantonale qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050 en termes d'impacts environnementaux. En optimisant le réseau de transport public avec des services « à la demande », de nouvelles technologies plus propres et la participation active de la population, l'entreprise souhaite encourager le transfert modal et répondre aux attentes des citoyens.

Politique environnementale des tpg

Acteurs reconnus du changement, les tpg agissent au quotidien en favorisant la mobilité durable et multimodale au sein de l'agglomération genevoise. Cet engagement fait des tpg le moteur d'une société respectueuse du bien-être des générations actuelles et futures. Cette vision se traduit par une politique environnementale dont les objectifs répondent aux valeurs fondamentales de l'entreprise :

- être un acteur clé en matière de mobilité, en continuant de proposer des services qui répondent aux besoins de la collectivité ainsi qu'une alternative durable au transport individuel, en particulier au centre de l'agglomération genevoise ;
- adapter, en temps réel, l'offre à la demande, grâce à l'avènement des nouvelles technologies ;
- porter la part de véhicules à énergie renouvelable à 100 % d'ici à 2030 ;
- contribuer activement aux innovations majeures en matière de mobilité durable ;
- devenir un exemple en matière d'impact environnemental.

Pilotage de la mise en œuvre

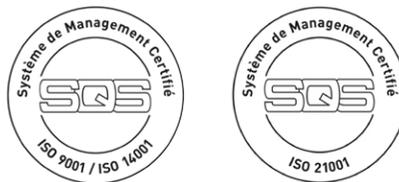
Pour garantir la réalisation de nos objectifs environnementaux, un plan d'action à cinq ans et des actions de communications dédiées ont été définis. L'avancement du plan d'action et la réalisation des objectifs sont suivis trimestriellement dans un cockpit dédié, lequel répertorie de nombreux indicateurs dans des domaines tels que les consommations d'eau et d'énergie, la gestion des déchets, les émissions de gaz à effet de serre (GES), la satisfaction clientèle, la formation et les données RH.



Labels et certifications

Les tpg travaillent à la labellisation et à la certification de leurs activités, attestant de leur engagement en matière de responsabilité sociétale d'entreprise.

- **ISO 9001** : Certification internationale du management de la qualité.
- **ISO 14001** : Certification internationale de gestion environnementale.
- **ISO 21001** : Certification internationale liée au système de management des organismes d'éducation et de formation.
- **éco21 déchets** : Label spécifique lié à la gestion des déchets délivré par les SIG. Les tpg participent à sa mise en place en tant qu'entreprise pilote.
- **Entreprise Ecomobile** : Label délivré par l'État de Genève attestant du déploiement d'un plan de mobilité efficace dans l'entreprise.
- **Label 1+ pour tous** : Reconnaissance attribuée par l'État de Genève aux entreprises favorisant la (ré)insertion professionnelle.
- **Swisstainable (Niveau III – leading)** : Label établi par la Fédération suisse du tourisme attestant de l'engagement des tpg, en tant que prestataire touristique, en matière de durabilité. Le niveau III est le plus élevé.



Entreprise engagée 2024



Timeline

2008

Certification ISO 9001:2008 et 14001:2008; OHSAS 18001 et EduQua

2012

Premier bilan carbone

2015

Recertification ISO 9001:2008 et 14001:2008; EduQua

2016

Deuxième bilan carbone
Implémentation d'une gestion des risques intégrée

2018

Certification ISO 9001:2015 et 14001:2015
Mise en service du bus 100 % électrique TOSA sur la ligne 23
Participation au projet européen AVENUE sur les navettes autonomes

2020

Troisième bilan carbone
Mise en service du centre de maintenance En Chardon

2021

Recertification ISO 9001:2015 et 14001:2015 ainsi que certification ISO 21001:2018 (à la place de la certification EduQua)

2022

Lancement d'un emprunt vert (Green Bond) pour financer l'électrification de la flotte
Participation au projet européen ULTIMO sur le service de transport autonome à la demande

2024

Quatrième bilan carbone
Soumission du contrat de prestations 2025-2029
Recertification ISO 9001:2015 et 14001:2015; ISO 21001:2018

Protection des données

Sur la base des exigences légales nationales et cantonales, comme la Loi sur la protection des données (LPD) et les ordonnances liées à ce thème, les tpg s'assurent que les données personnelles de la clientèle et de leurs employé-es sont utilisées de manière licite, équitable et transparente, que leur intégrité et leur confidentialité sont respectées, et que leur collecte et leur conservation s'effectuent exclusivement dans un but et un temps déterminés. En raison de leurs activités transfrontalières, les tpg, comme leurs fournisseurs et fournisseuses, sont tenus de veiller au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Pour renforcer la prise de conscience sur ce sujet au sein de l'entreprise, les tpg font régulièrement œuvre de sensibilisation à l'interne (écran de communication, newsletter, Intranet) et dispensent des formations sur la protection, la saisie et l'utilisation des données.



Mobilité durable

Par la nature même de leurs activités, les tpg contribuent aux objectifs de mobilité cantonaux, d'une part en participant à l'élaboration des orientations stratégiques de l'État de Genève et d'autre part en assurant la gestion de la majeure partie du réseau de transport public du canton. Les tpg développent également, en étroite collaboration avec des institutions et des entreprises, des projets d'accompagnement pour répondre aux besoins de la population et des employeurs et des employeuses de la région dans une perspective d'efficacité et de durabilité.



Ancrage et développement territorial

La mobilité du Grand Genève va énormément évoluer dans ces prochaines années. Les tpg sont prêts pour accompagner cette transition en tant que grand acteur de la mobilité au sein de l'agglomération genevoise. Tout d'abord en transportant les habitant-es en fonction de leurs besoins de déplacements. Ensuite, en préparant l'avenir du transport public, qui doit tenir compte des évolutions démographiques et du changement d'habitudes modales.

Repenser le territoire

Pour répondre à l'augmentation des besoins en transport, les tpg travaillent en étroite collaboration avec l'État de Genève pour développer davantage d'espaces de circulation. En repensant le centre-ville, qui est aujourd'hui saturé en termes de débit en heure de pointe, les extensions de tramways devraient permettre d'absorber une clientèle supplémentaire. Une réflexion sur de nouveaux axes en périphérie est également engagée.

Accompagner l'essor urbain

L'extension constante du réseau tpg accompagne la construction de nouveaux quartiers pour permettre à la population de se déplacer de manière écoresponsable. Le développement d'une offre multimodale doit permettre d'optimiser les déplacements en adaptant les moyens de transport à la situation.

Favoriser le transport multimodal

En partenariat avec Nomads Foundation – fondation indépendante reconnue d'utilité publique et à but non lucratif –, les tpg contribuent à la mise en place de hubs de mobilité. Il s'agit de mettre à disposition, à certains arrêts stratégiques, des moyens de transport alternatifs tels que du vélo-partage ou encore du partage de véhicules afin de compléter l'offre de transport en commun sur le « dernier kilomètre ». Le premier hub a été installé au pôle de mobilité Lancy-Bachet-Gare ; un deuxième est en cours d'installation à Lancy-Pont-Rouge et un troisième est planifié au Grand-Saconnex.

Une approche de mobilité intégrée

En complément des hubs de mobilité, les tpg souhaitent proposer une offre digitale « Mobility-as-a-Service » pour une intégration de modes de déplacement proposés par d'autres prestataires (avec vélos en libre-service, parking, transports en commun, taxis, etc.). L'idée étant d'offrir une véritable alternative à l'utilisation de la voiture personnelle. Cette stratégie pourrait s'étendre à d'autres services qui ont une influence positive sur la durabilité et le bien-être de la population de la région genevoise.



Innovation

Les tpg étudient et mettent en place des solutions innovantes afin de favoriser l'accès à la mobilité pour tous et toutes, en s'adaptant aux besoins de la clientèle et en respectant les principes du développement durable. L'innovation tient dans ce cadre une place prépondérante dans la stratégie d'entreprise.

Projet ULTIMO – Des navettes autonomes au transport à la demande

Après avoir testé, entre 2018 et 2022, trois navettes au pilotage automatisé dans le cadre du projet européen AVENUE, les tpg ont été retenus pour poursuivre leurs recherches sur les navettes autonomes et le transport à la demande pour ULTIMO, un projet européen inscrit dans le programme Horizon Europe et financé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). D'une durée de quatre ans, ce projet vise à déployer ce type de solution de manière économiquement réaliste et viable. Le transport autonome à la demande pourrait permettre, à terme, de compléter et d'améliorer l'offre des tpg, en particulier dans les zones peu densifiées ou à des heures de faible fréquentation. Pour aller plus loin, les tpg réfléchissent également à combiner le transport de personnes avec le transport logistique pour optimiser l'utilisation des véhicules et éviter des stationnements sans activité. L'ambition est d'acquérir une dizaine de véhicules autonomes pour répondre à ces enjeux d'ici à 2026.

tpgFlex – Service de bus à la demande

Afin de proposer une offre de transport public dans des zones à faible densité, les tpg ont transformé, entre 2021 et 2023, les lignes 76 et 77 en service de bus à la demande pour la région Champagne, géré par l'application mobile

tpgFlex. Le succès rencontré par cette première expérience a inscrit ce projet dans le plan d'action des transports collectifs (2025-2029) du Canton afin de pérenniser ce service. Le service tpgFlex est depuis également proposé dans la région Seymaz-Voirons, où il offre des connexions directes avec les gares du Léman Express.

Autres projets et partenariats

En parallèle, les tpg mènent plusieurs projets qui visent à tester de nouvelles solutions renforçant l'utilisation d'énergies propres comme l'optimisation des systèmes de recharge et des batteries des véhicules électriques (Enflate); l'intégration d'un minibus à hydrogène dans l'offre tpgFlex (Sinnogenes); l'automatisation du parcage des bus à leur retour au dépôt (AutoDépôt); enfin, le développement de l'intelligence artificielle à bord de véhicules autonomes avec un accent mis sur la sécurité, la confidentialité, le bien-être et la santé de la clientèle (AutoTrust).

Dans le cadre de ces projets, ils collaborent avec les autorités, des entreprises, des hautes écoles et des sociétés de transport public suisses et étrangères. Les tpg figurent également au rang des fondateurs de la Swiss Association



for Autonomous Mobility (SAAM), la plateforme de mobilité autonome de référence en Suisse, dont l'objectif est de façonner durablement la mobilité de demain, en offrant un lieu d'échange et de collaboration.

Stratégie de mobilité avec la solution tpg evomoov

Afin de répondre de manière efficace et durable au défi de l'urgence climatique, les tpg conseillent et accompagnent les entreprises, les institutions et les collectivités de la région genevoise dans la mise en place de stratégies de mobilité. L'objectif: encourager l'utilisation des transports publics, du vélo et du covoiturage tout en optimisant les déplacements pendulaires et professionnels. Dans ce but, les tpg ont développé « tpg evomoov », un ensemble de solutions flexibles pour favoriser la complémentarité des modes de transport et aider les employeurs-euses à faire évoluer les comportements de mobilité de leurs équipes. Première étape vers le Mobility-as-a-Service (MaaS), cette démarche permet de comprendre les comportements de mobilité des collaborateurs et collaboratrices, de définir un plan de mobilité efficient et de mettre en œuvre une série de mesures répondant aux potentiels détectés lors d'un diagnostic de mobilité. Les tpg accompagnent dans ce cadre l'ensemble de la démarche tpg evomoov qui propose de surcroît un service facilitant la gestion des participations financières offertes par l'employeur-euse à ses équipes pour l'utilisation de modes de transport durables.

En encourageant les employeurs-euses de la région à faire évoluer les habitudes de déplacement de leur personnel, cette solution intégrée renforce le rôle des tpg comme acteur de la durabilité. Elle servira également de base pour l'utilisation du transport public dans une perspective de loisirs. Cette nouvelle manière d'aborder la mobilité durable s'accompagne aussi dans l'espace public de campagnes de communication dédiées à l'offre multimodale et aux nouvelles habitudes de déplacement.

Électrification de la flotte

La flotte des tpg compte aujourd'hui 475 véhicules et transporte près de 607'000 voyageurs et voyageuses en semaine par jour ouvré. Année après année, le parc des tramways, des autobus et des trolleybus s'étoffe, avec une proposition toujours plus grande de véhicules respectant l'environnement. En 2023, cette flotte est composée à 52 % de véhicules électriques alimentés par une énergie 100 % renouvelable et les tpg affichent l'ambition de disposer d'un parc de véhicules 100 % électriques d'ici à 2030, conformément aux engagements définis dans la stratégie d'entreprise.

63,1%

de voyages réalisés grâce à la traction électrique, en 2024

TOSA

En 2018, les tpg faisaient œuvre de pionnier en développant une ligne de bus d'un genre nouveau. Appelé TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation), ce type de véhicule est le premier système de bus articulé de grande capacité 100 % électrique, écologique et au bénéfice d'une autonomie illimitée en exploitation. Sa particularité : il déploie une technologie de recharge par opportunité (cinq minutes au terminus de sa ligne) ou Flash (vingt secondes à certains arrêts le long de son parcours).

Cette technologie combine la flexibilité des bus diesel avec les avantages des trolleybus ou bus à traction électrique (réduction des émissions et de la pollution sonore), sans faire de compromis sur le nombre de personnes transportées. L'avantage environnemental des bus TOSA est considérable car, sur le cycle de vie des batteries, il transporte dix fois plus de personnes-km par unité de kWh que les bus à recharge au dépôt. Cette technologie qui positionne Genève sur la carte de l'innovation a fait ses preuves. Ce système poursuit son expansion avec l'électrification de nouvelles lignes prévue ces prochaines années.



Étape 1

Innover

Validation en 2013 du prototype TOSA

Étape 2

Déployer

Mise en service en 2018 du TOSA sur la ligne 23

Étape 3

Faire réseau

Achat progressif de 130 e-bus et équipement de 6 lignes majeures au cœur du réseau

e-bus

La signature, à l'été 2023, du contrat d'acquisition de 65 e-bus articulés, 56 e-bus à double articulation et leurs stations de recharge pour 6 lignes marque une avancée concrète de plus vers une électrification totale de la flotte des tpg. Ces e-bus et d'autres à venir – depuis la signature du premier contrat, 9 e-bus supplémentaires se sont déjà ajoutés à la commande – remplaceront progressivement les 228 autobus diesel dès 2025.



.....

«La consommation équivalente d'une personne utilisant les transports publics via un bus urbain diesel reste très élevée (~ 4 litres/100 km). Pour inverser cette tendance, nous pouvons compter sur les solutions électriques»

Olivier Augé, responsable ingénierie

Financement durable

Obligation verte

Pour équiper les tpg d'une flotte 100 % électrique d'ici à 2030, les tpg ont émis en 2022 une obligation verte (Green Bond) pour financer le renouvellement et l'achat de nouveaux véhicules. En marge du cadre légal et des principes de l'International Capital Market Association (ICMA) qui régissent cet instrument financier, un comité interne a été créé pour suivre rigoureusement la gestion du projet et l'affectation des fonds. Chaque année, les tpg publient dans ce cadre un rapport d'allocation des fonds et un rapport d'impact démontrant la bonne exécution du projet.

Toute première obligation verte lancée par un établissement public autonome en Suisse, cet instrument financier a permis aux tpg une levée de CHF 100 millions à douze ans. En décembre 2023, 86,60 % des recettes ont été utilisées pour financer les projets sélectionnés (achat de 38 tramways et de 121 bus électriques) pour un total de CHF 86'602'852. La société Sustainalytics – leader mondial de la recherche et des données ESG (environnement, social et gouvernance) – a été mandatée dans ce cadre pour examiner les acquisitions réalisées et fournir une évaluation visant à déterminer si les projets retenus répondaient aux critères d'utilisation et aux engagements de déclaration décrits dans le tpg Green Bond.

Pour en savoir plus sur le cadre de l'obligation verte et les rapports du réviseur indépendant (en anglais uniquement), rendez-vous sur le site web des tpg :

www.tpg.ch/fr/developpement-durable#telechargements

Mobilités inclusives

Les tpg sont un service public à la population. Ils se doivent en conséquence d'offrir une accessibilité maximale afin de répondre aux besoins d'enfants en bas âge, de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap physique, mental ou sensoriel.

Personnes à mobilité réduite

Tous les véhicules des tpg ont un accès à plancher bas et sont équipés de rampes d'accès. En revanche, tous les quais des arrêts (sous la responsabilité des collectivités publiques) ne sont pas encore à la hauteur normée. Pour pallier cela, les tpg proposent un service de navette spéciale à la demande pour assurer le transport des personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, ils réunissent régulièrement les représentants des associations de défense des droits des personnes à mobilité réduite pour échanger sur leurs besoins, l'accessibilité et les développements prévus. Le personnel de conduite est également formé pour prêter une attention particulière aux personnes à besoins spécifiques, notamment pour déployer la rampe ou pour activer manuellement la fermeture/ouverture des portes lorsque le bouton « fauteuil roulant » ou « poussette » est actionné.

Personnes en situation de handicap

Les bornes d'information voyageurs offrent un contraste adapté aux personnes dont la vue est déficiente. Les informations peuvent aussi être annoncées vocalement à certains arrêts grâce à une télécommande.

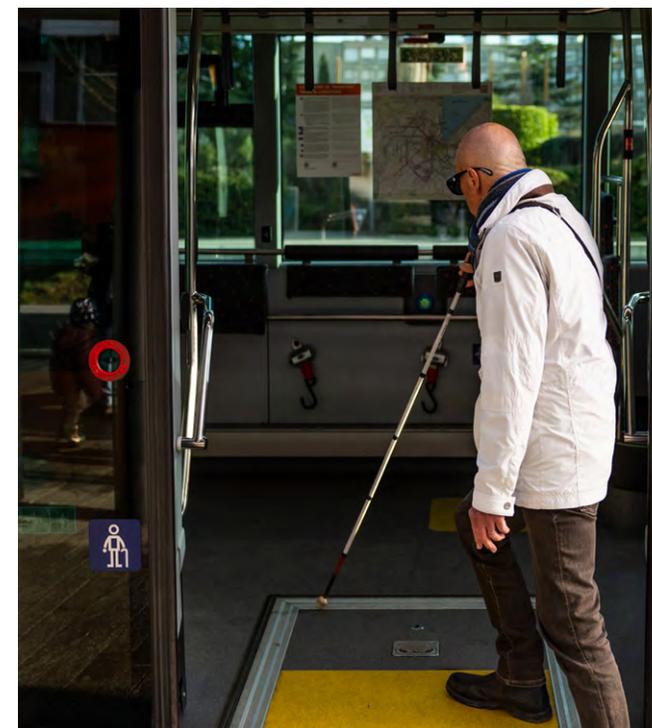
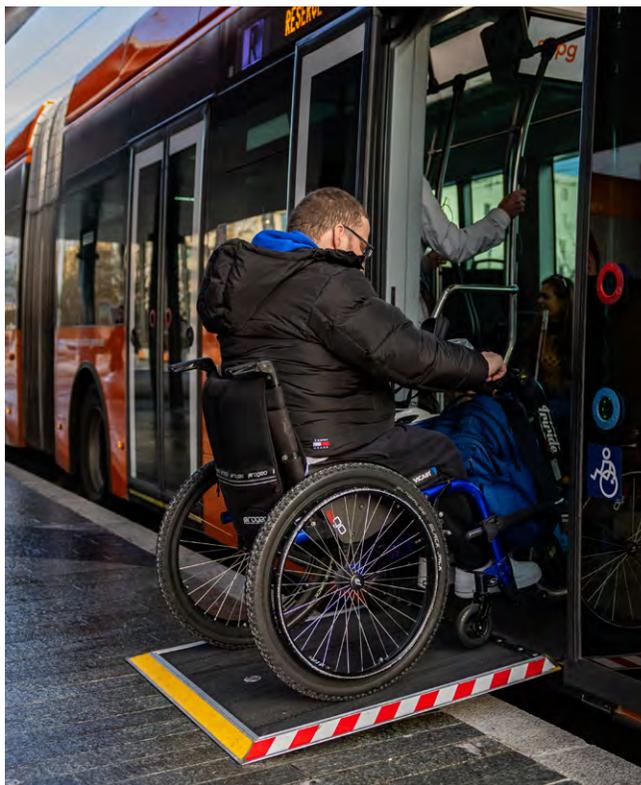
Par ailleurs, il est possible pour le conducteur ou la conductrice d'activer, depuis certains modèles, une annonce vocale indiquant le numéro de la ligne et la destination, diffusée sur le quai à l'extérieur du véhicule. Les principales correspondances sont annoncées à bord, à l'approche des arrêts à forte fréquentation.

Le service d'accompagnement personnalisé et gratuit « Mobilité pour tous », créé par la Fondation Foyer Handicap en partenariat avec les tpg, aide les personnes ayant des

difficultés à se déplacer seules, y compris en fauteuil roulant. Ce programme met à la disposition de ses bénéficiaires des volontaires pour venir les chercher, les aider à prendre leur titre de transport et les assister tout au long du trajet et jusqu'à destination.

Seniors

Les tpg font œuvre de sensibilisation afin de faciliter l'accompagnement et la mobilité des seniors dans leur quotidien. Ils participent ainsi, plusieurs fois par an, aux ateliers « sécurité » et « mobilité facilitée » de l'Association de défense et de détente des retraités (Avivo) ainsi qu'aux cours « Être et rester mobile » organisés par l'Association transports et environnement (ATE).



Transition écologique

En matière environnementale, la feuille de route des tpg répond au Plan climat cantonal 2030 tel que défini par l'État de Genève. Afin de réduire leur empreinte carbone, les tpg visent donc à gérer leur parc immobilier et leurs équipements roulants conformément à la politique de réduction d'émissions de CO₂ du Canton, mais aussi à favoriser la mobilité douce.



Objectifs climatiques

Le Plan climat cantonal 2030 vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 avec une étape intermédiaire de réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030. Dans ce cadre, une réduction de 40 % du trafic individuel motorisé est souhaitée pour atteindre les objectifs climatiques 2030 du Conseil d'État genevois. Un objectif ambitieux qui ne pourra être atteint sans une augmentation de la capacité des transports en commun ainsi qu'une concertation publique au niveau du territoire, compris au sens large.

Bilan carbone

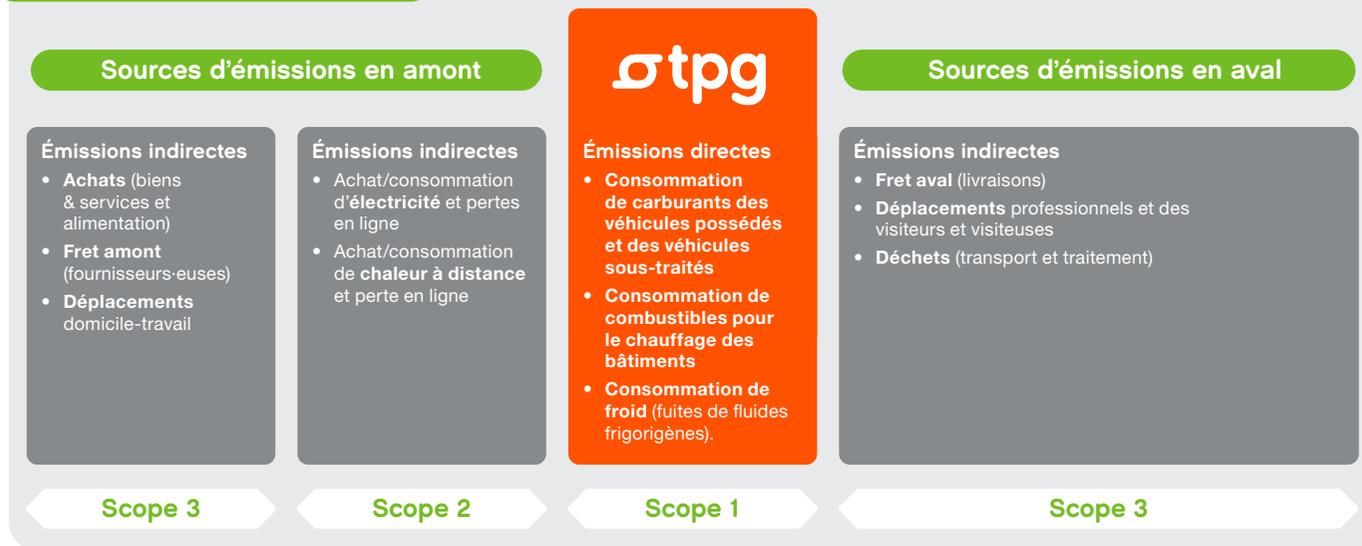
Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les tpg ont effectué leur premier bilan carbone en 2012, suivi d'un deuxième en 2016 et d'un troisième en 2020. Le prochain est prévu en 2025 pour l'année 2024. Les résultats de ces trois exercices ont permis de comprendre quels étaient les principaux postes émetteurs tout en identifiant les leviers pour maîtriser et diminuer les gaz à effet de serre produits par l'activité.

Postes les plus émetteurs

Les carburants utilisés par le matériel roulant constituent la principale source d'émissions directes de CO₂ (scope 1), représentant 86,2 % en 2012, 89,5 % en 2016 et 91 % en 2020. Quant à la consommation d'électricité, celle-ci représente la quasi-totalité des émissions du scope 2, mais reste un poste relativement faible, contribuant à environ 1 % du total des émissions de l'entreprise. Les achats de biens et services, incluant les immobilisations, constituent le poste le plus important du scope 3, représentant environ 60 % de la production de gaz à effet de serre (GES). Les émissions en amont, liées à la production et au transport des carburants et combustibles, représentent environ 30 % du scope 3. Les déplacements des personnes, le fret et les déchets sont des postes moins importants.

Sources d'émissions



Bilan carbone

| | 2012 | 2016 | 2020 |
|----------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Scope 1 | 25'809 TCO ₂ e (65,9%) | 27'194 TCO ₂ e (53%) | 24'723 TCO ₂ e (50%) |
| Scope 2 | 417 TCO ₂ e (1,1%) | 477 TCO ₂ e (1%) | 495 TCO ₂ e (1%) |
| Scope 3 | 12'912 TCO ₂ e (33%) | 23'810 TCO ₂ e (46%) | 24'066 TCO ₂ e (49%) |
| Total | 39'138 TCO ₂ e | 51'482 TCO ₂ e | 49'285 TCO ₂ e |

Mesures d'améliorations

Promouvoir les transports publics comme alternative aux déplacements individuels motorisés en améliorant l'offre, le confort et l'accessibilité du réseau permettrait de maximiser les émissions évitées indirectes. Sachant que le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de GES de la Suisse, favoriser une mobilité à faible émission pourrait jouer un rôle capital dans la transition climatique du pays. Le dernier bilan carbone des tpg en 2020 nous conforte donc dans l'idée de poursuivre le renouvellement de la flotte avec des véhicules électriques pour réduire drastiquement les émissions directes liées aux carburants.

Conformément à la stratégie d'entreprise Cap 2030, l'ambition des tpg est d'avoir une flotte de véhicules 100 % électriques d'ici à 2030. Ils souhaitent également rendre leurs achats plus responsables en privilégiant les fournisseurs-euses ayant des critères élevés en matière de durabilité et en favorisant la proximité pour minimiser l'impact du fret et des émissions liées à la production des biens et services.



Bâtiments et équipements

La gestion des bâtiments et des équipements, notamment au niveau énergétique, est encadrée par le Plan directeur de l'énergie du Canton de Genève dont l'objectif principal est d'atteindre une société à 2000 W d'ici à 2050, en réduisant la consommation d'énergie primaire territoriale par habitant-e et en diminuant drastiquement la part des énergies fossiles.

Les tpg jouent ici un rôle clé en cherchant à réduire les émissions de GES qu'ils produisent pour atteindre la neutralité carbone en 2050, mais aussi en valorisant les ressources renouvelables locales et en diminuant les besoins énergétiques et la consommation des bâtiments qu'ils occupent.

Consommation

Les tpg mènent leurs activités depuis trois sites, logiquement disposés par rapport au réseau existant : au Bachet-de-Pesay, siège social et administratif des tpg, à la Jonction et à En Chardon.

Un suivi énergétique est effectué tous les trois mois pour garantir le respect du contrat d'objectifs énergétiques fixés par le Canton. Ce contrat couvre pour l'instant uniquement les sites de la Jonction et du Bachet. Un audit énergétique est en cours de réalisation pour En Chardon.

Chaleur

Les trois sites principaux des tpg disposent historiquement de systèmes de production de chaleur différents. Plus de la moitié de l'énergie de chauffage aujourd'hui consommée par les tpg est d'origine renouvelable. Un projet de chauffage à distance à la Jonction devrait permettre aux alentours de 2027 d'augmenter encore cette part. De conception récente, le site d'En Chardon est quant à lui au bénéfice du label Minergie.



Sources d'énergie

- **Bachet-de-Pesay**
40 % gaz – 60 % pellets (chaudière opérée par les SIG sur le site des tpg)
- **Jonction** 100 % gaz
- **En Chardon** 100% CAD

Chaleur consommée

6'935 MWh
en 2021

5'267 MWh
en 2022

5'408 MWh
en 2023

5'313 MWh
en 2024

En termes de chaleur, différentes mesures d'optimisation de la consommation ont été entreprises depuis 2019 pour réduire la consommation de chauffage (équilibre hydraulique pour le chauffage, changement des pompes avec débit variable, mise en place d'un système de gestion à distance). D'autres actions comme la réfection complète des façades du Bachet sont prévues à terme pour poursuivre sur cette voie.

Électricité

Qu'il s'agisse des bâtiments ou de l'alimentation des équipements liés à l'exploitation (tramways, trolleybus, etc.), la consommation est à 100% d'origine renouvelable. La production photovoltaïque correspond à 21% des besoins en électricité des bâtiments. Le solde des besoins est couvert par le produit SIG 100% Vitale Bleu.

Électricité consommée par nos centres de maintenance

⚡ 8'358 MWh

en 2021

⚡ 7'886 MWh

en 2022

⚡ 7'528 MWh

en 2023

⚡ 7'382 MWh

en 2024

100%

de l'électricité consommée provient d'énergies renouvelables



Parc photovoltaïque

La quasi-totalité des toitures des bâtiments occupés par les tpg sont équipées d'installations photovoltaïques. La production des différents sites est soit autoconsommée (773'525 kWh au Bachet-de-Pesay et 810'437 kWh à En Chardon pour 2023), soit réinjectée directement dans le réseau 600V (Jonction), c'est-à-dire le réseau électrique des tramways. À noter que les infrastructures photovoltaïques déployées à la Jonction ne sont pas propriété des tpg.



☀️ 5'500 m²

Bachet-de-Pesay

☀️ 2'300 m²

Jonction

☀️ 5'000 m²

En Chardon

Eau

Comme pour les autres ressources, l'eau fait l'objet d'un suivi strict au niveau de sa consommation. Pour mieux maîtriser son usage et réduire chaque année sa consommation de 1%, les tpg ont mis en œuvre diverses mesures concrètes comme le recyclage d'eau de lavage.

Eau consommée

💧 25'429 m³

en 2021

💧 27'961 m³

en 2022

💧 22'797 m³

en 2023

💧 23'848 m³

en 2024

Traitement des eaux

L'entretien des véhicules, en particulier le lavage, nécessite une consommation d'eau importante (300 litres pour un tramway et 200 litres pour un bus). En marge de la filière de récolte des eaux usées déployée au sein de nos trois centres de maintenance, une filière de récupération, d'épuration et de recyclage spécifique a été mise en place dans tous nos tunnels de lavage. Grâce à ces aménagements, nous parvenons aujourd'hui à recycler plus de 70% de l'eau pour la réutiliser à des fins de nettoyage sur d'autres véhicules. Nous avons également installé des compteurs pour disposer d'informations plus précises sur nos consommations et détaché deux postes d'eau chaude sanitaire au Bachet-de-Pesay pour réduire les distances de circulation de l'eau de lavage.

Rénovation du parc bâti

Renouveler, adapter, transformer, mais aussi améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments est la mission des équipes en charge de la rénovation du parc bâti des tpg. Inscrite dans la continuité du Plan climat cantonal, son action a également pour objectif de ramener l'indice de dépense de chaleur (IDC) moyen du parc immobilier de 387 MJ/m²/an (2022) au-dessous des 230 MJ/m²/an en 2050.

Planification des rénovations

Afin d'identifier le degré d'obsolescence des équipements et des bâtiments, un audit complet, selon la méthode EPIQR (Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit) développée dans le cadre du projet européen d'amélioration énergétique des bâtiments, a été mené en 2021 et 2022.

Son résultat a permis d'établir en 2023 une stratégie de rénovation, en particulier sur le site du Bachet-de-Pesay où un renouvellement complet est prévu: d'ici à 2030 pour la partie administrative; entre 2030 et 2040 pour les ateliers et les dépôts. La cible étant de viser le standard de «très haute performance énergétique – rénovation» (THPE – RENO). À noter que le bâtiment administratif de la Jonction a fait l'objet d'une réfection complète en 2023 (toit, fenêtres et enveloppe thermique).

Éclairage

Ces dernières années, un projet visant à remplacer les anciens luminaires par des dispositifs d'éclairage LED ou de régulation a permis un gain d'environ 30 % de la consommation électrique. Ce gain est d'autant plus important quand on sait que certains sites fonctionnent pratiquement 24 h/24. Le chantier a commencé en 2021 à la Jonction. Il s'est poursuivi en 2022 et 2023 au Bachet-de-Pesay (sous-sol, parking, dépôt et surfaces administratives) pour s'achever en 2024.

Accompagnement Négawatt

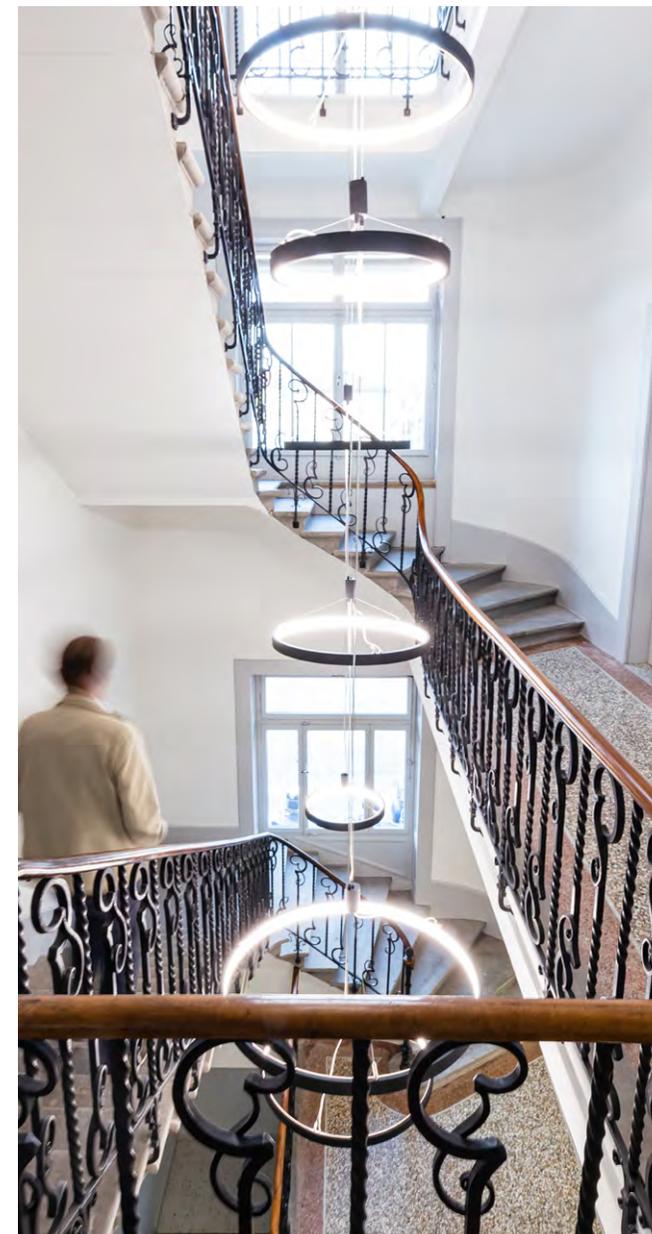
Si les tpg participent déjà au partage d'expérience via la plateforme cantonale regroupant les Établissements publics autonomes (EPA), ils renforcent encore leur action en matière de transition en travaillant étroitement avec SIG sur des projets d'optimisation énergétique.

Exemplarité Énergie et Climat

En tant que signataire de l'initiative de la Confédération «Exemplarité Énergie et Climat», les tpg s'engagent aux côtés d'autres prestataires de services d'intérêt public pour encourager l'efficacité énergétique, la production durable d'électricité, de chaleur et de froid ainsi que l'approvisionnement en carburants renouvelables. La part d'électricité renouvelable doit en principe représenter 100 % pour tous les acteurs engagés d'ici à 2026 au plus tard.

Conventions universelles

Les tpg se sont engagés avec l'Agence de l'énergie pour l'économie de la Confédération (AEnEC – Confédération) pour satisfaire aux exigences légales en lien avec des objectifs de diminution de la consommation énergétique des bâtiments.



Gestion des déchets

Dans le respect des objectifs du Plan de gestion cantonal des déchets, les tpg visent pour 2025 un taux de recyclage des déchets (tous confondus) de 80 %, une diminution de 20 % des déchets urbains (par rapport à 2020) ainsi qu'une réduction de 25 % des déchets incinérables (par rapport à 2018).

Tri
 Pour soutenir une politique de tri efficace des déchets, chaque site de maintenance est équipé d'une déchetterie. En 2021, toutes les poubelles de bureaux ont par ailleurs été supprimées. De nombreux points de collecte ainsi que des poubelles mobiles et organiques existent également au sein de l'entreprise. Grâce à tous ces espaces de récupération, les batteries, l'aluminium, la ferraille, l'inox, le laiton et le cuivre, entre autres, sont collectés séparément et revendus à différentes entreprises spécialisées.

L'huile usée est également récupérée pour être incinérée et revalorisée sous forme de chaleur. Les tpg planchent aussi sur une solution pour recycler les vêtements de travail. L'entreprise reçoit par ailleurs un encouragement financier en fonction de la diminution des incinérables et de l'augmentation de la qualité du tri des déchets urbains.

SIG-éco21
 En partenariat avec SIG, les tpg se sont engagés dans le programme éco21 qui comprend notamment une campagne de formation et de sensibilisation sur le tri et la collecte des déchets.

Total des déchets 2024



*Poids des déchets incinérables par an (tonnes), soit 39 kg par employé en 2024 (contre 110 kg en 2019).

Plan de mobilité



Conformément aux attentes de l'État de Genève, les tpg ont développé de nombreuses mesures pour encourager la mobilité douce au sein de l'entreprise: abonnement annuel unireso zone 10 gratuit pour les collaborateurs et collaboratrices, la construction d'une dizaine de parkings couverts pour vélos, la mise à disposition d'une application de covoiturage, des subventions à l'achat d'un vélo ainsi que l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur le site du Bachet-de-Pesay. Les tpg ont par ailleurs été une des premières institutions du canton à obtenir en 2023 le label « Institution écomobile » délivré par l'État de Genève.

1'860 tonnes

Total des émissions de CO₂ produites par les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices en 2023

80 % des déplacements professionnels et 61,5 % des trajets domicile-travail se font via des solutions de mobilité durable.

Numérique responsable

Audit et certification

Conscients de la digitalisation croissante des services et des activités, les tpg ont lancé début 2023 un diagnostic Green IT afin d'établir un premier bilan de leur empreinte environnementale dans ce domaine. La volonté des tpg d'aller encore plus loin a abouti en 2023 à l'adhésion de l'entreprise à l'Institut du numérique responsable (INR). Signataires de la charte Numérique responsable de cette institution, les tpg se sont également soumis à son processus de labellisation. Dans ce cadre, ils ont obtenu la certification de niveau 1 pour une période de deux ans (2024-2025) et défini plusieurs axes d'engagements dans le but de gagner en maturité sur ce thème et de répondre aux exigences du Label NR. Des réflexions sont menées pour évaluer les conditions permettant d'accéder à la plus haute certification délivrée par l'INR, soit le niveau 2.

Plan d'action

Pour pouvoir maintenir le niveau 1 de certification de l'INR lors du prochain audit, fin 2025, plusieurs actions ont déjà été lancées: l'identification des acteurs-trices clés pour produire, déployer et suivre la politique de numérique responsable au sein des tpg; la mise en place d'une demi-journée de formation sur le numérique responsable pour l'ensemble des équipes IT et d'une sensibilisation en ligne sur ce même sujet pour le reste du personnel; l'organisation d'une journée dédiée au nettoyage de données (*digital clean up day*); le lancement d'un inventaire IT intégrant une analyse de cycle de vie pour tous les équipements; un suivi mensuel des impressions avec un objectif de réduction du volume; enfin, l'établissement d'un tableau de bord pour suivre l'empreinte carbone du SIT et l'évolution des mesures mises en place.



Partenaires responsables

Dialoguer avec ses parties prenantes est essentiel au succès d'une entreprise et à la concrétisation de sa vision. C'est pourquoi nous souhaitons non seulement maintenir une relation forte avec les autorités et les élu-es, mais aussi consolider les liens avec les membres de notre personnel, nos partenaires ainsi qu'avec notre clientèle et la population pour offrir des solutions de mobilité toujours plus durables et bénéfiques pour l'agglomération genevoise.



Entités publiques

La durabilité doit être portée par des entités publiques exemplaires. Cette exemplarité est essentielle pour fédérer l'ensemble des acteurs et des actrices de la région autour d'une ambition commune: une prospérité fondée sur une société énergétiquement sobre et neutre en carbone, mais aussi plus responsable dans ses pratiques. Les tpg y contribuent à travers le contrat de prestations qui les lie à l'État de Genève et en mettant en œuvre des mesures de durabilité concrètes. Ils y concourent également en entretenant un dialogue continu avec les autorités politiques, la clientèle ainsi qu'avec les entreprises et différents partenaires de la région.

Plateformes d'échange

Afin de discuter, d'optimiser et de renforcer les bonnes pratiques, les tpg échangent avec l'ensemble des établissements publics autonomes (EPA) du canton au sein d'une plateforme dédiée mise sur pied par l'État. Dans ce cadre, les tpg sont représentés activement au sein du comité de pilotage de la plateforme, tout comme dans leurs différents groupes de travail thématiques (déchets, achats responsables, bâtiment et énergie, écomobilité, numérique responsable). Ils participent également à des échanges avec d'autres entités en Suisse et à l'étranger comme les hautes écoles, les municipalités ou encore d'autres entreprises de transport public, sur des sujets comme l'innovation, la sécurité ou encore la technologie.

Collaborateurs et collaboratrices

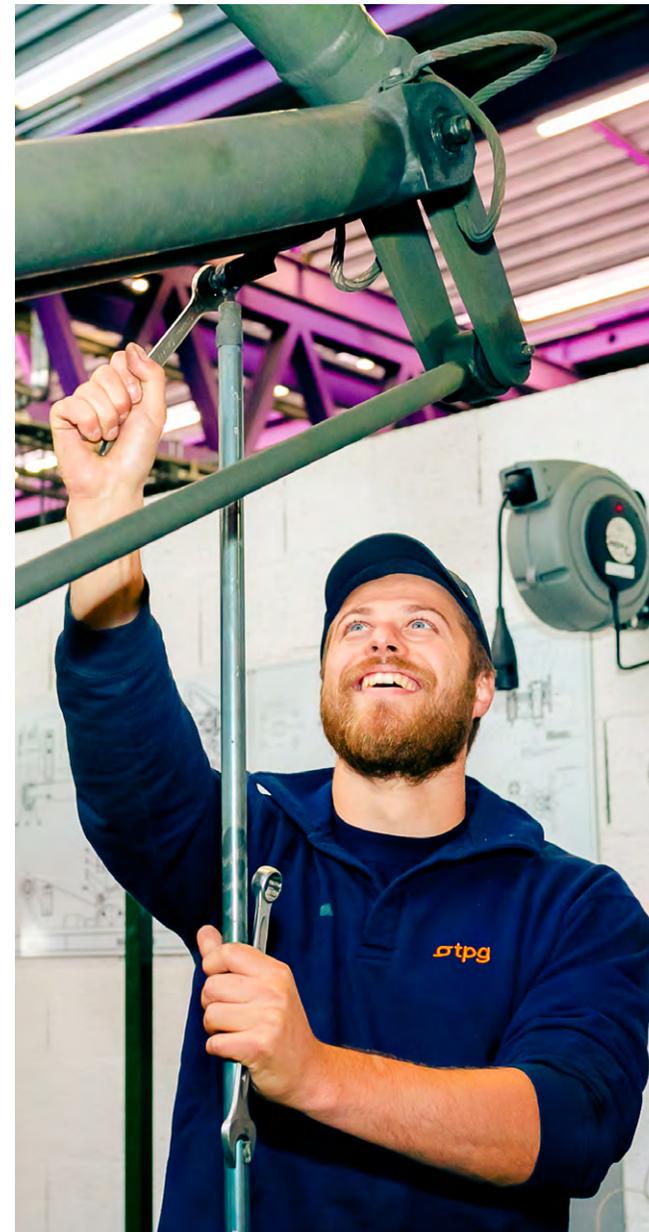
Les collaborateurs et collaboratrices sont la force première des tpg. Pour assurer les différents défis qui les attendent, il est essentiel de leur offrir un terrain propice permettant de faire émerger des idées innovantes, d'acquérir continuellement de nouvelles compétences ainsi que de vivre des expériences enrichissantes durant leur parcours professionnel.

Qualité de vie au travail

Pour pouvoir offrir à l'ensemble du personnel un environnement de travail de qualité et renforcer leur niveau de satisfaction professionnelle, les tpg ont mis en place une politique de qualité de vie au travail reposant sur quatre piliers fondamentaux: la santé au travail, le développement organisationnel, la culture d'entreprise, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ils déploient dans ce cadre des mesures d'accompagnement individuel, collectif et à l'échelle de l'organisation via notamment le développement des compétences (formation et sensibilisation) ou la conduite de projets en faveur du bien-être au travail comme la mise à disposition de locaux de pause pour le personnel de conduite, ou encore le suivi des enquêtes de satisfaction du personnel.

Pour le management

Tout le personnel d'encadrement participe à un parcours de formation axé sur un positionnement managérial centré sur la qualité de vie au travail, la conduite d'entretiens, la prévention des risques psychosociaux et la gestion des conflits. Cette formation, d'une durée totale d'environ quarante heures, est dispensée sur une période de six mois. En parallèle, les cadres supérieurs réalisent un cursus spécifique intitulé «Management & Confiance». Ce programme, structuré sur quatre jours, traite la communication interpersonnelle, la communication managériale, la gestion des conflits et le rôle de manager-coach. En complément, les cadres bénéficient d'un accompagnement personnalisé, de conseils adaptés,



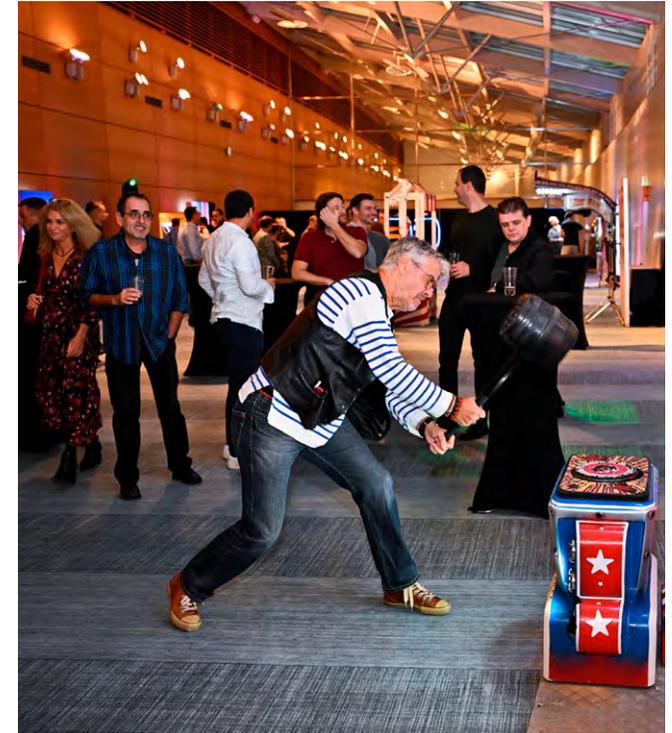


ainsi que de formations continues. Des communautés de pratiques sont également organisées afin de consolider les acquis, favoriser le partage d'expériences et approfondir certaines thématiques spécifiques comme les relations interpersonnelles, l'addiction, ou encore le harcèlement.

Pour le personnel

Pour garantir le bien-être des collaborateurs et collaboratrices, les tpg veillent à instaurer un climat de travail agréable et des conditions avantageuses. Dans ce sens, plusieurs mesures d'accompagnement et de suivi ont été mises en place de manière progressive depuis 2022. Les équipes comme les individus peuvent également bénéficier, au besoin, d'un accompagnement sur mesure sous forme de coaching, d'entretien, d'orientation professionnelle et de formation. Les tpg organisent aussi des conférences régulières,

afin de sensibiliser et d'informer le personnel sur des thématiques liées à la santé sous l'angle de la prévention, comme la gestion du stress, la gestion du sommeil, etc. Toujours pour prévenir la souffrance au travail, les tpg proposent des formations afin de donner des outils pratiques pour communiquer ou encore gérer des événements traumatiques. Un dialogue continu est aussi entretenu avec les conducteurs et conductrices afin de prévenir les risques spécifiques à leur métier (fatigue, violence, abus, etc.). Lorsque cela s'avère nécessaire, les conseillères et conseillers QVT (qualité de vie au travail) gèrent et accompagnent les situations sensibles, comme les absences de longue durée et le retour au travail. Ces spécialistes sont également à l'écoute des personnes ayant besoin d'améliorer leur vécu professionnel de manière préventive (après dix-huit mois d'activité pour la conduite) ou encore dès l'apparition des premiers signaux de souffrance.



Cohésion interne

Les ressources humaines organisent chaque année plusieurs événements visant à renforcer la cohésion interne et à valoriser l'engagement des collaborateurs et collaboratrices. Ces initiatives, qu'elles soient destinées au personnel ou ouvertes aux familles, jouent un rôle clé dans la fidélisation, le bien-être au travail et l'attractivité des tpg. Parmi ces événements, citons la fête annuelle, la fête des jubilaires, les cérémonies de remise de diplômes à la conduite, ainsi que la journée « Futur en tous genres ». Les tpg offrent également un spectacle du Cirque de Noël aux enfants du personnel.

Absences

Les liens entre les conditions de travail et l'absentéisme ont fait l'objet d'une préoccupation particulière ces dernières années. Dans le cadre de groupes de travail et de négociations, la direction a régulièrement rencontré les associations représentant le personnel. Une étude externe et indépendante, menée en 2022, a également été menée à la conduite et une journée de réflexion a été organisée avec une cinquantaine de conducteurs et conductrices volontaires pour déterminer les causes principales de satisfaction et d'insatisfaction dans leur activité afin d'identifier des mesures d'amélioration prioritaires.

Ce travail a permis de déployer en 2023 et 2024 plusieurs actions concrètes, dont la mise à disposition des horaires huit jours à l'avance contre quatre auparavant. D'autres mesures ont été déployées en 2024, notamment sur la compensation des facteurs d'insatisfaction du personnel de conduite; la suppression des pièces de conduite supérieures à quatre heures et demie; une revalorisation salariale; des travaux sur les locaux de pause et les toilettes; la mise en place de relèves en ligne, entre autres. Par ailleurs, des processus de suivi d'absence standardisés sont en place pour toute l'entreprise afin de favoriser une gestion équitable des situations.

Dialogue social

Les tpg soutiennent le droit à une représentation syndicale avec la reconnaissance de quatre partenaires sociaux – dont deux propres aux tpg – que la direction rencontre mensuellement. Des commissions statutaires paritaires (ex. commission des véhicules, santé-sécurité, horaires) sont également actives pour suivre et proposer des adaptations en lien avec leur thématique.

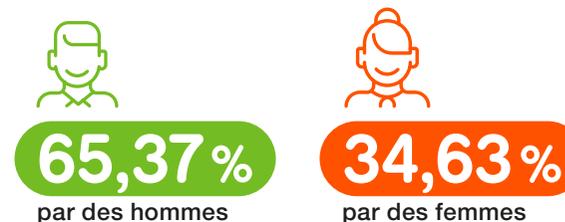
Attractivité

Toute personne travaillant aux tpg est considérée comme un ambassadeur ou une ambassadrice de l'entreprise. Au-delà de l'attention accordée à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, les tpg proposent divers avantages comme des opportunités de mobilité interne, des conditions allant au-delà des exigences légales pour le congé paternité, des primes à l'ancienneté, une fondation de prévoyance avec une participation de l'employeur à hauteur de 2/3. Des offres internes pour renforcer le bien-être sont également proposées au personnel des tpg (yoga, Pilates, massages, fitness, entre autres). De nombreux avantages sous forme de rabais pour des prestations de bien-être existent aussi. Pour renforcer encore la cohésion, l'entreprise soutient par ailleurs la création d'associations sportives par le personnel.

Flexibilité du travail

Lorsque les fonctions le permettent, les tpg offrent la possibilité au personnel de travailler à temps partiel, de télétravailler à hauteur de 40 %, d'organiser son temps de travail entre 6h et 22h ou encore de « nomadiser » sur les différents sites des tpg lorsque cela est possible. À noter que les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à travailler à temps partiel.

Répartition des temps partiels selon les genres



Absences en 2024

9,28%

Taux moyen

0,41%

accidents professionnels

1,39%

accidents non professionnels

7,48%

maladie



Enquête de satisfaction

Pour soutenir le personnel dans son quotidien par des mesures aussi appropriées que possible, il convient de connaître son état d'esprit et les points d'attention sur lesquels se focaliser dans le but de garantir son bien-être et sa motivation. Ainsi, les tpg ont lancé une grande enquête de satisfaction auprès de tout le personnel, entre fin octobre et mi-novembre 2023. Les résultats restitués au premier trimestre 2024 servent de base aux actions destinées à améliorer encore la qualité de vie au travail.

Santé et sécurité des collaborateurs et des collaboratrices

Diminuer les risques et améliorer les conditions de travail en identifiant les éléments qui présentent des menaces pour la santé et la sécurité du personnel est une priorité. Les tpg bénéficient dans ce cadre de divers dispositifs dans les bâtiments, les ateliers, les dépôts et les véhicules. Ils disposent également des compétences d'un médecin du travail (40 %) et d'une psychologue du travail pour assurer le suivi, la formation et la sensibilisation du personnel en matière de santé.

Les tpg organisent ponctuellement une semaine thématique sur une problématique de santé. Celle-ci peut également prendre la forme d'événements répartis dans l'année. Après les maladies cardiovasculaires en 2022 et le cancer en 2023, en 2024, les équipes ont travaillé à la mise en place d'événements liés aux troubles musculosquelettiques. Ceux-ci se dérouleront en 2025.

Risques psychosociaux

Le Groupe de confiance de l'État de Genève est une structure d'aide à la gestion de conflits relationnels et de situations difficiles. Avec d'autres organismes spécialisés, il peut être sollicité par notre personnel, en toute confidentialité, pour divers problèmes liés au harcèlement, à l'addiction, à la violence, à des problèmes d'endettement, aux accidents ou encore à la maladie. Les principales entités vers lesquelles les employé-es des tpg peuvent s'orienter sont les suivantes :

- AGPsy-Police – Soutien psychologique
- CAP – Protection juridique
- Fondation Phénix – Traitement des addictions
- Groupe de confiance – Gestion des conflits professionnels
- Entretien QVT avec un-e conseiller-ère (Parcours Equivie)
- Service social inter entreprises (SSIE) – Soutien social
- Ligue genevoise contre le cancer – Soutien aux personnes touchées par le cancer



Harcèlement

Les tpg prônent une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement. Un module de formation obligatoire contre le harcèlement est d'ailleurs donné lors de l'accueil des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices. Le management est également sensibilisé au sujet, dès sa prise de poste, et suit régulièrement des formations sur des thématiques en lien avec les risques psychosociaux. Une campagne de sensibilisation sur le thème du harcèlement a aussi été organisée en 2023. À noter que différents règlements internes définissent et encadrent la problématique du harcèlement. Ils indiquent en particulier la marche à suivre et le recours au Groupe de confiance pour traiter de situations fondées. Ils décrivent également les mesures de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte. Une démarche de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement dans l'espace public a en outre été lancée en 2024 avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) de l'État.

Alimentation durable

Marque de garantie Genève Région – Terre Avenir (GRTA)

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager une consommation responsable et promouvoir la santé des collaborateurs et collaboratrices, le restaurant d'entreprise des tpg s'engage à respecter les recommandations de la marque de garantie GRTA. Cet engagement implique qu'au moins trois produits certifiés GRTA issus de trois catégories différentes doivent être proposés chaque jour au menu labellisé Fourchette verte, qui certifie un bon équilibre alimentaire. Les tpg ont obtenu en 2022 et 2023 plus que la moyenne requise pour au moins trois catégories de produits : féculents, fruits et légumes et produits laitiers.

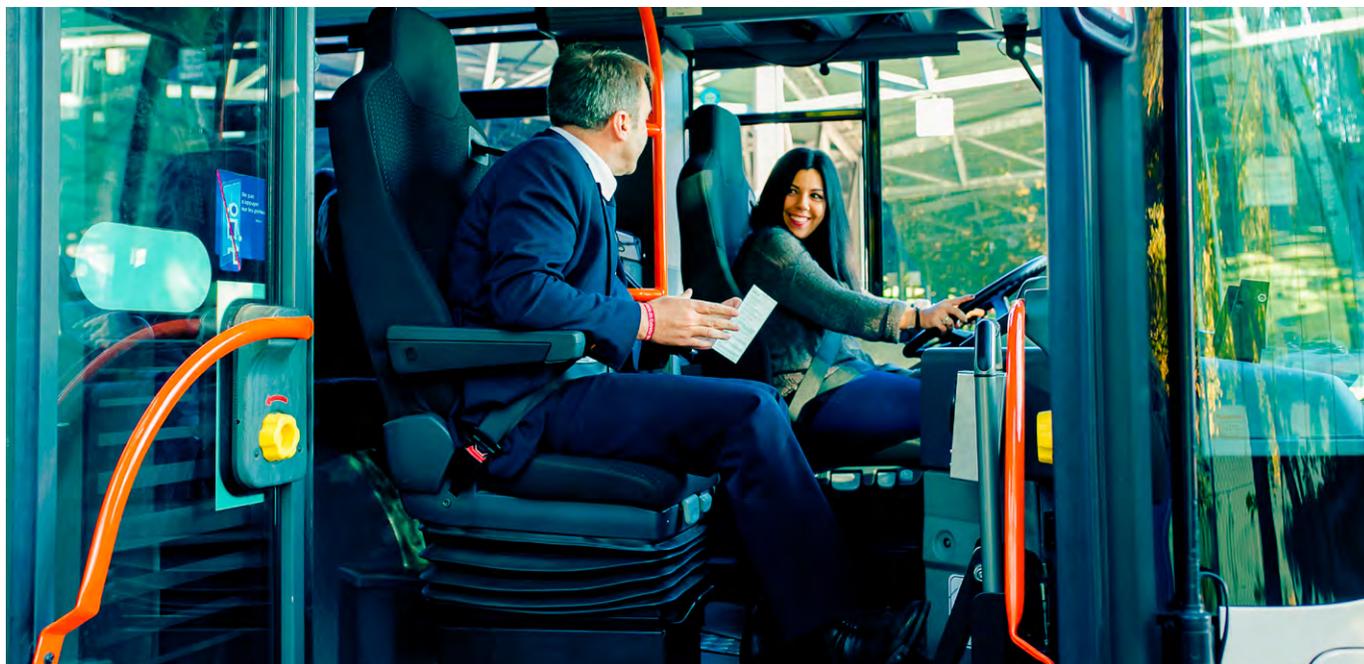
Diversité, égalité et inclusion

Diversité

Les tpg assurent la mise en place d'un environnement de travail propice au respect et à la reconnaissance des collaborateurs et collaboratrices pour leurs compétences, sans préjugés et sans distinction de genre, d'origine ethnique ou sociale, de caractéristiques génétiques, de langue, de religion, d'opinion, de handicap, d'âge, d'identité de genre ou d'orientation sexuelle. La Directive dans le cadre des relations de travail pose les jalons de cette politique. À noter que la responsabilité « diversité et inclusion » est dès 2024 prise en charge par l'équipe Qualité de vie au travail (QVT) qui va œuvrer à son développement.

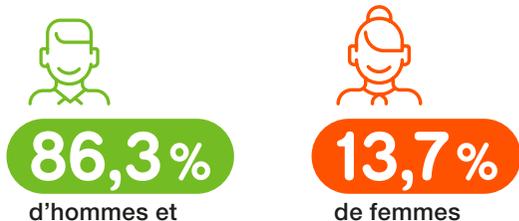
Égalité

Les tpg promeuvent des valeurs liées à l'égalité de traitement et préviennent toute forme de discrimination. Ils appliquent un principe strict d'équité. Néanmoins, les collaboratrices restent encore trop faiblement représentées dans les métiers du transport public. Fin 2023, le personnel des tpg était composé de 14,35 % de femmes. Ce chiffre reste modeste, malgré les efforts de recrutement. Pour tenter d'inverser cette tendance, les tpg travaillent sur l'amélioration continue des conditions de travail. À côté de cela, une grande campagne de recrutement à la conduite a été menée en 2024 avec un accent mis sur le profil de conductrice. Les prochaines campagnes de ce type continueront de mettre l'accent sur la cible féminine.



Répartition des genres en 2024

Répartition des genres au sein du management



Nouveau règlement pour l'élection des représentantes et des représentants du personnel

Pour répondre au nouveau cadre légal visant à avoir une meilleure représentativité dans le canton de Genève entre femmes et hommes dans les conseils d'administration et de fondation des institutions publiques, les tpg ont modifié le règlement qui régit les modalités d'élection des représentant-es du personnel. Le nouveau règlement est entré en vigueur pour les élections de la législature 2024-2029.

Politique salariale

Aux tpg, une stricte égalité salariale est respectée entre les genres. Une grille salariale unique est publiée annuellement au sein de l'entreprise. Les mécanismes salariaux définis statutairement s'appliquent de manière transverse à tout le personnel de l'entreprise.

Insertion

Dans le cadre de leurs activités, les tpg agissent pour favoriser la réinsertion des candidat-es à l'emploi issu-es de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), de l'Hospice général et de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS-AI), y compris pour les missions temporaires. En 2020, 50% des personnes recrutées étaient des candidat-es à l'emploi, ce chiffre s'élève à 38% pour 2021, 36% pour 2022 et 36,24% pour 2023 (dont 42% pour le personnel de conduite). À ce titre, les tpg ont obtenu le label 1+ pour tous, une reconnaissance attribuée aux entités publiques et économiques du canton de Genève qui engagent – à compétences égales – une ou plusieurs personnes vivant à Genève et inscrites à l'OCE pour une durée indéterminée (CDI).

Communication inclusive

Les tpg s'engagent à mener une communication respectueuse de toutes les diversités. C'est ainsi qu'en 2021 ils ont décidé d'adopter les principes de la rédaction inclusive afin que personne ne se sente exclu des enjeux liés à la mobilité et à la diversité. De plus, ils veillent à créer des communications où la mixité des genres, des âges, des diversités culturelles, ethniques et sociales est représentée de manière équilibrée.

Ressources humaines en 2024



2'468
collaborateurs
et collaboratrices

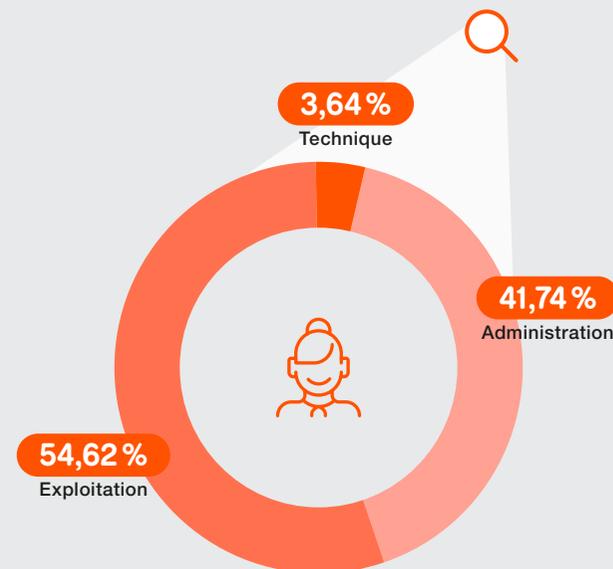


85,53%

Hommes

14,47%

Femmes



Développement des compétences et formation

Pour assurer l'adéquation des postes et des profils à l'évolution des métiers, il est essentiel pour les collaborateurs et collaboratrices d'acquérir et de développer continuellement leurs compétences. Les tpg disposent dans ce cadre d'un catalogue comprenant des formations à compétences transverses (langues, management, gestion des conflits, protection des données, gestion du stress) ainsi que des leviers d'action plus spécifiques comme de l'accompagnement individuel ou de groupe, du coaching, des ateliers et des communautés de pratiques.

Heures de formation pour 2024

22'316,8

Nombre total de jours de formation dispensée au sein des tpg, soit une moyenne de 9 jours par personne

21'616,8

Nombre de jours de formation en présentiel

700

Nombre de jours de formation e-learning

Les tpg encouragent l'apprentissage continu, la formation des employé-es, la formation des jeunes et le développement individuel par trois axes majeurs : la formation professionnelle des jeunes (via des contrats d'apprentissage), la formation continue et les cours spécialisés dans une logique d'employabilité et de cohérence avec les besoins de l'entreprise ainsi que la formation professionnelle supérieure visant l'acquisition de qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées.

Engagement des apprenti-es et des stagiaires

Préparer la relève aux enjeux de la mobilité est l'une des missions essentielles des tpg, laquelle est encadrée par la politique d'apprentissage de l'État de Genève. Celle-ci exige de notre entreprise de former un minimum de 4% d'apprenti-es par rapport au total de temps plein (ETP) au sein de l'entreprise, hors conduite. Les tpg assurent également dans ce domaine le suivi du plan d'action annuel convenu avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Au programme notamment : une mise à niveau continue pour les formateurs et les formatrices sera mise en place dès 2025 afin d'encadrer encore plus efficacement les jeunes apprenti-es au sein des tpg.



25

Apprenti-es en 2024



Formation de conduite en transport public certifiante

Les tpg ont été la première entreprise de transport public en Suisse à offrir, dès 2017, une formation de conduite certifiante, reconnue par le Département de l'instruction publique du Canton de Genève. Certifié ISO 21001, ce cursus est validé par l'obtention du certificat de conducteur-trice en transport public.

Contrat premier emploi

Destinée aux jeunes diplômé-es, cette initiative permet de lancer des carrières en offrant une première opportunité d'emploi qui peut aboutir à des engagements fermes. En 2024, ces contrats représentaient l'équivalent de trois ETP.

Clientèle

Satisfaction clientèle

Comme tout service public, les prestations des tpg doivent répondre aux besoins des voyageurs et des voyageuses ainsi qu'à des exigences de qualité (propreté, ponctualité, fonctionnalité, dommages, information). Pour les mesurer, les tpg s'appuient sur le système de mesure de la qualité (QMS TRV) développé par l'Office fédéral des transports. Dans le cadre de cette enquête, les tpg ont obtenu en 2022 un score supérieur au standard national pour le secteur bus, soit 97,52 % contre 91,73 %. Depuis 2002, les tpg participent également avec 11 autres villes européennes à l'enquête BEST qui interroge la population sur sa perception des transports publics en matière d'offre, de fiabilité, de sécurité, d'information et de comportement du personnel.

En 2024, les transports publics du canton de Genève occupent la première place. Quant à la satisfaction de la population régionale, celle-ci s'élève à 80 % (+0,6 point par rapport à 2022). Malgré une hausse observée par rapport à 2019, le nombre de réclamations est relativement faible en comparaison du nombre de déplacements assurés. Le principal reproche porte sur la ponctualité (38 %), suivi de la qualité du transport (19 %). À noter que sur les 5'847 réclamations reçues en 2023, les 94,6 % des cas ont obtenu une réponse en moins d'une semaine.

97,52%

Taux de satisfaction clientèle selon le système fédéral de mesure de qualité (QMS TRV)

Accessibilité financière

Grâce au réseau étendu des tpg, la population dispose d'une offre de transport public qui rend la mobilité accessible à tous et toutes à un prix abordable (500.–/an pour les adultes et, jusqu'à fin 2024, 400.– pour les jeunes et les seniors). Depuis janvier 2025, l'achat de certains abonnements est pris en charge, sous conditions, par l'État de Genève (à 100 % pour l'abonnement des jeunes et à 50 % pour l'abonnement des personnes résidant dans le canton de Genève au bénéfice de l'AVS/AI).

CHF 1,37/jour

Prix d'un abonnement annuel unireso zone 10, adulte

Sécurité des voyageurs et des voyageuses

Les tpg ont mis en place diverses actions afin de garantir la sécurité des personnes voyageant en transports publics. Des opérations de sensibilisation sont organisées fréquemment pour l'ensemble de la clientèle, particulièrement pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2024, 240 élèves ont assisté à un cours de prévention dispensé par les tpg. Par ailleurs, une équipe dédiée agit au quotidien pour prévenir, sensibiliser et faire respecter les mesures mises en place sur le réseau. Des communications de sensibilisation à la sécurité à bord de nos véhicules sont faites régulièrement. Notre personnel de conduite est aussi sensibilisé mensuellement sur les lieux à risque et les bons gestes à adopter en cas d'accident. Une formation en accidentologie pour le personnel de conduite est également dispensée. Signalons encore ici que la tolérance zéro est appliquée contre toute forme d'abus ou de harcèlement à bord de nos véhicules, dans nos points de vente et sur l'ensemble de nos sites.



Achats responsables

En tant qu'établissement public autonome, les tpg ont un devoir d'exemplarité dans le cadre de leurs pratiques d'achats, notamment pour les acquisitions de grande envergure, prises en charge par le service Achats via des appels d'offres régis par la loi sur les marchés publics.

Dans le respect du Règlement des marchés publics (RMP) en vigueur, les tpg intègrent de manière toujours plus importante des critères de développement durable dans la sélection de leurs fournisseurs-euses de biens et de services. Dans cette optique, la politique d'achats des tpg s'appuie sur quatre éléments incluant les trois piliers du développement durable (aspect social, environnemental et économique) et la conformité légale.

Dans la pratique, cela se traduit par deux grands axes d'approche: les critères de durabilité des produits et des services et les critères de durabilité pour la sélection des fournisseurs-euses. Les tpg évaluent les fournisseurs-euses en tenant compte non seulement de leur déclaration d'engagement du respect des principes du développement durable, mais aussi de leur adhésion et de leur mise en œuvre.

Les tpg collaborent également avec des entreprises sociales telles que les Établissements publics pour l'intégration (EPI) et PRO, une entreprise sociale privée, qui illustrent bien l'application de la politique d'achats tpg.

Dans ce cadre, 99 % du montant total adjudgé (soit 84 % des adjudicataires) sont conformes aux exigences actuelles de développement durable, contre 1 % du montant total adjudgé (soit 16 % des adjudicataires). Ce taux s'explique par le retard pris par certaines petites entreprises locales à engager des actions de durabilité dans la conduite de leurs activités. Afin de consolider ce résultat, le partage d'expérience et la mise en commun sont des atouts essentiels pour progresser dans

ce domaine. Les tpg participent, dans ce cadre, au groupe de travail mis en place par le Canton pour renforcer les bonnes pratiques entre les entreprises publiques autonomes (EPA). Ce travail de mise en commun permet une harmonisation des exigences sur la durabilité lors des appels d'offres marchés publics des EPA.



À propos de ce rapport

Périmètre du rapport

Les éléments présentés dans ce rapport de durabilité couvrent les activités des tpg notamment dans le cadre de l'exploitation de leur réseau et du fonctionnement de leurs dépôts et centres de maintenance sis dans le canton de Genève (Bachet-de-Pesay, Jonction et En Chardon). Ce périmètre exclut les entités, filiales et sociétés du groupe tpg (ou dans lesquelles le groupe possède des parts), telles que tpg France, TP2A, Téléphérique du Salève, Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg.

Périmètre de l'empreinte carbone

Le périmètre de l'empreinte carbone réalisée pour les années 2012, 2016 et 2020 est le même que le périmètre du rapport. Ce choix permet de refléter la véritable dépendance des tpg aux énergies fossiles. Il prend en compte, en plus des émissions directes des tpg (scope 1), l'essentiel des émissions indirectes (scopes 2 et 3 en amont et en aval des activités). Le bilan 2024, réalisé en 2025, apparaîtra dans un prochain rapport.

Impressum

Structuration et rédaction

Blossom et partenaires

Réalisation graphique

Blossom et partenaires

Photos

Archive tpg

© tpg 2025

Période de reporting

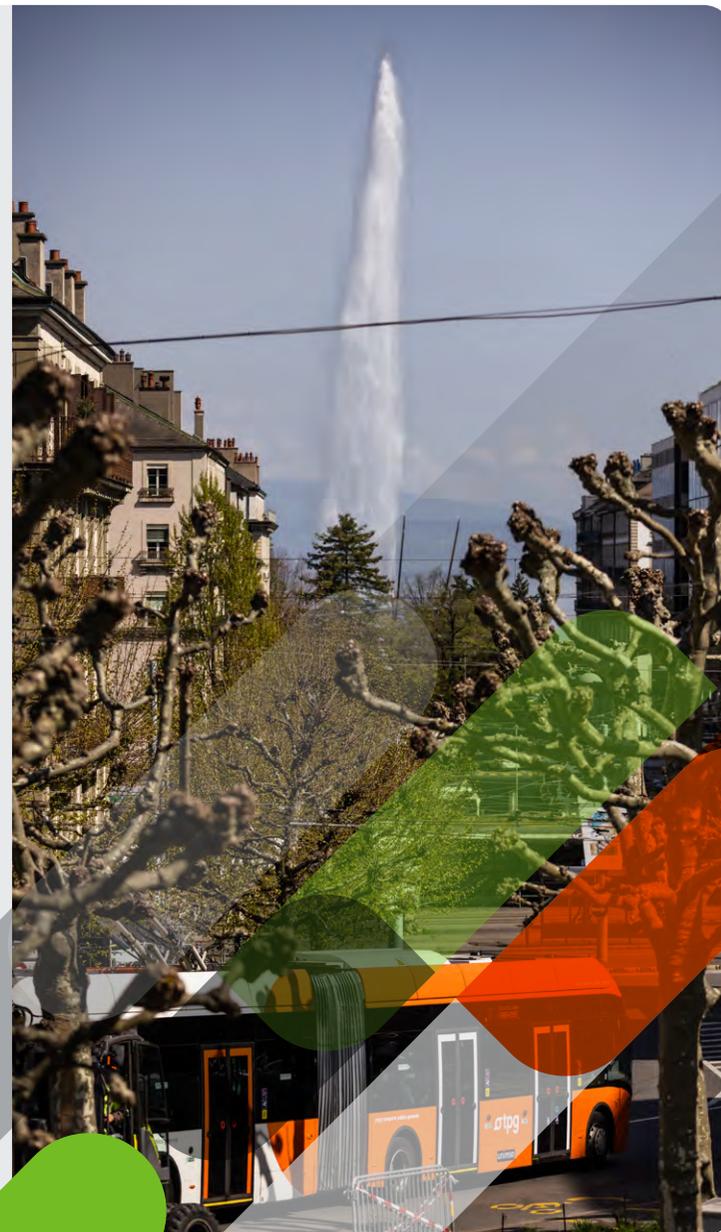
Les chiffres et autres données présentés dans ce rapport couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, lorsque les données étaient disponibles au moment de publier ce rapport. Les références données en dehors de cet intervalle de temps poursuivent une visée illustrative, informative et comparative.

Point de contact

Pour toute demande concernant les informations de ce rapport, vous pouvez vous adresser à l'unité Management d'entreprise : rse@tpg.ch

Date de publication

Mai 2025



stpg transports publics genevois

Route de la Chapelle 1 · Case postale 950
1212 Grand-Lancy 1 · Suisse

     [tpg.ch](https://www.tpg.ch)